

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par **RETROCESSION** ou **SUBSTITUTION**, tout ou partie des Biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

La propriété ci-après désignée est mise en attributions sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

APPIETTO : 29 ha 93 a 91 ca - Lieudit CANALE : Section A n° 0051 - 0052 - Lieudit POGGIO : Section A n° 0024 - 0025 - 0026 - 0027 - 0028 - Lieudit SAN SISTRO : Section B n° 0004 - 0005 - 0006 - 0007 - 0008 (avec bâtiments)
Nature : friches, maquis, affleurements rocheux, prairie + 2 ruines aux murs tombés
Classification dans un document d'urbanisme : zone Agricole au Plan Local d'Urbanisme
Tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

BASTELICA : 3 ha 77 a 04 ca dont 1 ha 76 a 20 ca en Biens Non Délimités** - Lieudit BUGNO DI TERRAMO : Section C n° 0105 - Lieudit CANAL DI TASSO : Section I n° 0029 - 0030 - 0031 - 0032 - Lieudit MARSUCCIA : Section G n° 0751 - Lieudit PRUNO : Section B n° 0231** (A) - 0232** (A) - Lieudit TRICOLACCI : Section AB n° 0195
Nature : Maquis, rochers, quelques pins, chênes blancs, chênes verts, aulnes en bord de ruisseau, AB n°195 : bord de route au centre du Village et C n°105 : cimetière (tombes)
Classification dans un document d'urbanisme : zone : ZnC (Zone non Constructible) à la carte communale hormis la parcelle AB 195 qui est classée en zone ZC (Zone Constructible).
Tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

ROSAZIA : 75 a 98 ca - Lieudit CHIOSU : Section AB n° 0162 - Lieudit FRASSELLI : Section C n° 0142 - 0157 - Lieudit PETRA ALLA CASELLA : Section C n° 0104 - 0106 (Aucun bâtiment)
Nature : maquis, chênes verts
Classification dans un document d'urbanisme : Règlement National d'Urbanisme
Tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO : 48 a 88 ca - Lieudit CHIUSELLA : Section G n° 0150 - 0151 - 0152 (Aucun bâtiment)
Nature : prairie, oliviers
Classification dans un document d'urbanisme : Règlement National d'Urbanisme
Tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

TASSO : 3 ha 96 a 95 ca dont 1 ha 45 a 34 ca en Biens Non Délimités** - Lieudit AJA PIANA : Section A n° 0279 - Lieudit DICEPPO : Section A n° 0247** (A) - 0492** (A) - Lieudit MIROLELLA : Section C n° 0403 - 0404 (Aucun bâtiment)
Nature : maquis, friches, chênes verts, pins, châtaigniers
Classification dans un document d'urbanisme : Règlement national d'urbanisme
Tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

Observation : La Safer Corse informe :

- qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

N.B. :

-*P : Partie d'une parcelle à parfaire après document d'arpentage

-B.N.D. : Bien Non Délimité : parcelle(s) ayant plusieurs propriétaires sans limites séparatives connues, désigne une partie de(s) parcelle(s)**

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de la SAFER CORSE par mail au Siège social : direction@safer-corse.com ou auprès du Service de Corse du Sud : service2a@safer-corse.com.

Les personnes intéressées sont préalablement priées de prendre rendez-vous par téléphone avec la SAFER CORSE avant tout déplacement afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **05/10/2026**.

Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **20/10/2026** auprès de la Safer Corse.

Coordonnées :

Adresse Corse du Sud : 220 stretta di Micheli Agnuli Supranu, Balio Faroni - 20167 AFA

Contact Téléphonique : 04-95-20-45-21 le matin de 9h00 à 12h00 du Lundi au Jeudi.

Mail : service2a@safer-corse.com

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du **04/10/2026**, l'heure **00H01** : www.corse.safer.fr.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.